

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 14 de l'ordre du jour

**CX/NFSDU 00/14-Add. 1
Mai 2000**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

Vingt-deuxième session

Berlin, Allemagne, 19-23 juin 2000

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS : CONSIDÉRATION DE LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉVISION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX RELATIFS À L'ADJONCTION D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS ESSENTIELS DANS LES ALIMENTS (CAC/GL 09-1987) - Observations -

Observations de :

CIAA - CONFÉDÉRATION DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES DE L'UE

La Confédération des industries agro-alimentaires de l'UE (CIAA) se félicite de la décision du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, mentionnée au point 14 de l'ordre du jour "Autres questions et travaux futurs", d'examiner la nécessité d'une révision des Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments (CAC/GL09-1987).

Le niveau de vie s'est considérablement amélioré, et dans le monde entier, les consommateurs sont toujours plus nombreux à bénéficier jour après jour d'un choix plus abondant d'aliments.

En dépit de ce contexte favorable, notre société continue de connaître le risque d'un manque de presque toutes les vitamines et sels minéraux. Ce paradoxe manifeste peut s'expliquer par le changement des habitudes alimentaires – en raison des modifications survenues dans le mode de vie et les modèles d'alimentation, y compris la réduction de l'apport énergétique – qui accroît le risque d'un déficit en micronutriments et d'un apport suboptimal. Toute la population est potentiellement concernée, mais pour certains groupes tels que les enfants, les adolescents, les femmes en âge de procréer, les personnes âgées, le risque s'est accru.

L'objectif primordial de la santé publique, tel qu'il est formulé officiellement dans les Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments (CAC/GL09-1987), est de prévenir ou de compenser une "**déficience décelable**", comme indiqué dans la définition de l'enrichissement des aliments.

L'enrichissement des aliments peut effectivement avoir son utilité pour la compensation des déficiences décelables. La CIAA considère toutefois que l'enrichissement des aliments en éléments nutritifs peut jouer aussi un rôle important dans la prévention du risque de déficiences et garantir un apport approprié ainsi que le maintien de la santé et du bien-être.

De plus, mis à part leur contribution à l'alimentation et au statut nutritionnel, les aliments enrichis fournissent aux consommateurs aussi des vitamines et des sels minéraux essentiels qui réduisent, comme on le sait, le risque de certaines maladies et contribuent de cette manière à atténuer la souffrance humaine et à réduire les coûts de la santé.

C'est pourquoi la CIAA estime que les Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments actuellement en vigueur, notamment la définition de l'enrichissement, sont trop restrictifs, vu qu'ils prennent exclusivement en considération les problèmes prouvés de santé publique.

Un procédé responsable d'enrichissement des aliments en éléments nutritifs devrait être disponible pour que le plus grand nombre de consommateurs aient accès à une gamme d'aliments enrichis. De cette manière, on pourrait accroître la probabilité d'un apport approprié de micronutriments, ce qui contribuerait au maintien de la santé.

La CIAA estime qu'il est nécessaire d'inclure dans la définition actuelle de l'enrichissement des aliments le concept de "teneur accrue en éléments nutritifs" afin de permettre l'enrichissement des aliments par un ou plusieurs éléments nutritifs essentiels, qu'ils soient normalement contenus ou non dans l'aliment considéré, et ceci dans des quantités plus élevées que la teneur naturelle en éléments nutritifs ou la teneur après restauration, afin de garantir que la population dans son ensemble ou certains groupes de population aient accès à l'élément ou aux éléments nutritifs en question, en prévenant ainsi le risque d'une déficience en éléments nutritifs et en garantissant un apport approprié et le maintien de la santé et du bien-être.

C'est pourquoi la CIAA se prononce en faveur de la révision des Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs aux aliments et est disposée à participer aux activités du groupe de travail qui élabore le document de discussion à ce sujet.